

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 21 octobre 2019

Modernisation de la ligne ferroviaire Nantes – Bordeaux entre La Roche-sur-Yon – La Rochelle Démarrage effectif des travaux

Le préfet de la région Pays de la Loire, Claude d'HARCOURT, préfet coordonnateur du projet, a réuni le 11 octobre 2019 le comité de pilotage* du projet de modernisation de la ligne Nantes – Bordeaux, entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle. Les partenaires ont réaffirmé leur engagement à réaliser les travaux pour des temps de parcours plus performants, en versant un financement complémentaire de 14 millions d'euros qui porte le total du projet à 152 millions d'euros. Un point d'avancement de l'opération a également été présenté par le maître d'ouvrage SNCF Réseau.

Les objectifs de l'opération consistent à :

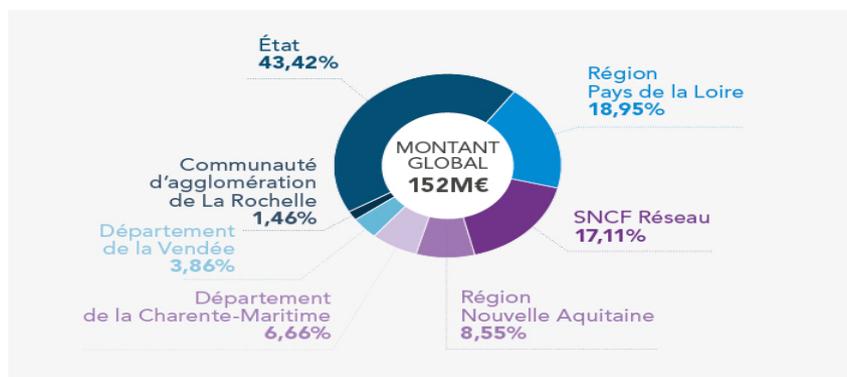
- pérenniser la ligne, afin de la conforter dans son utilisation de transport du quotidien et permettre à terme le développement du trafic ;
- revenir aux temps de parcours initial avec un objectif proche de 1 heure entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle ;
- permettre l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en gare de Luçon ;
- améliorer la sécurité ;
- anticiper la future modernisation de la seconde voie.

L'État et les collectivités territoriales ont fait de la rénovation de cette section une priorité des contrats de plan État-Région (CPER) Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine 2015-2020.

Il s'agit de l'une des plus importantes opérations de rénovation au niveau national.

LE FINANCEMENT

L'opération est financée
dans le cadre des Contrats de plan État-Région
Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine.



*Le comité de pilotage rassemble l'Etat, représenté par le préfet coordonnateur, préfet des Pays de la Loire, les présidents des conseils régionaux Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, les présidents des conseils départementaux de la Vendée et de la Charente-Maritime, le président de la communauté d'agglomération de la Rochelle et SNCF Réseau, maître d'ouvrage du projet.

La première phase du chantier de modernisation entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle (voie 2) a débuté à l'été 2019, par la construction du bâtiment technique en gare de Luçon, qui commandera les aiguillages de la ligne.

La ligne sera **fermée aux circulations** commerciales entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle de **janvier 2020 à mai 2021**, afin de permettre les travaux principaux. Un plan de transport de substitution par autocars sera mis en place, en collaboration avec les autorités organisatrices de transport (État, pour les trains d'équilibre du territoire (TET), Région des Pays de la Loire et Région Nouvelle-Aquitaine pour les trains express régionaux.

La ligne compte de **nombreux passages à niveau**, dont certains pourront être supprimés afin de renforcer la sécurité des circulations et des riverains. Le dialogue territorial indispensable est mené avec les collectivités concernées, afin d'appréhender au mieux les contraintes, en particulier, pour la gestion des **fermetures temporaires** nécessaires au chantier. Il a ainsi été acté qu'à minima un passage à niveau par commune restera ouvert durant les travaux.

Un dispositif de communication est déployé par SNCF Réseau, à destination des collectivités concernées, des riverains, des médias locaux. Une adresse de contact spécifique est à la disposition du public, pour permettre de contacter l'équipe projet :

travauxlarochesuryonlarochelle@reseau.sncf.fr

Des informations sur le chantier, en particulier le calendrier de fermeture des passages à niveau, seront diffusées régulièrement (à minima mensuellement) sur le site : <http://bpl.sncf-reseau.com>

A la réouverture de la ligne, un message de sécurité sera diffusé, compte-tenu de la reprise du trafic à la vitesse initiale de 110 à 130 km/h et de la modification de la configuration des passages à niveau.



Préfecture des Pays de la Loire
6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES
Service de la communication interministérielle
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Annexe au Communiqué de presse

Rappel du projet

La ligne, mise en service en 1871, nécessite d'importants travaux de modernisation, sur la section comprise entre La Roche-sur-Yon et La Rochelle d'une longueur de 103 kilomètres. En effet, celle-ci présente une usure importante de ses constituants, qui a conduit SNCF Réseau à dégrader sa performance, afin de garantir la sécurité des circulations. La vitesse des trains a été réduite à 60 km/h au lieu des 110 à 130 km/h selon les secteurs. A l'issue des travaux, le temps de parcours entre Bordeaux et Nantes serait d'environ 4h25 contre 4h55 actuellement. Des travaux d'infrastructures au sud de Saintes permettront à termes de réduire de nouveau la durée du trajet afin d'atteindre l'objectif initial d'un temps parcours de 4 heures.

Le programme des travaux :

- renouvellement complet de la voie n°2 sur 103 km et assainissement de la plateforme sur certaines zones ;
- pose de 13 aiguillages ;
- rénovation d'ouvrages d'art (étanchéité, confortement ou remplacement) et réfection d'ouvrages en terre (déblais, remblais) ;
- mise en place d'une signalisation moderne et digitale et création d'une voie d'évitement pour le croisement des trains à Luçon et à Marans ;
- mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR) de la gare de Luçon (construction d'un passage souterrain avec rampes d'accès PMR et mise aux normes PMR des quais) ;
- amélioration de 14 passages à niveau à profil difficile par l'adaptation de la chaussée, et suppression de quelques passages à niveau ;
- modification de la configuration des passages à niveau : les barrières seront rapprochées de la seule voie circulée (voie 2) ;
- dépose des rails et traverses de la voie1, afin d'anticiper la phase 2 de régénération de cette 2eme voie et pour faciliter le chantier.

Les passages à niveau :

• La ligne compte 69 passages à niveau (56 en Vendée et 13 en Charente-Maritime) dont certains seront supprimés pour renforcer la sécurité des circulations et de riverains. Afin d'appréhender au mieux les contraintes, le dialogue territorial indispensable est mené avec les collectivités concernées pour définir ces suppressions mais aussi pour définir au mieux la gestion des fermetures temporaires nécessaires au chantier. Sur ce derniers point, il a ainsi été acté qu'à minima un passage à niveau par commune restera ouvert durant les travaux.

• 3 arrêtés de suppression ont été obtenus : n°65 Rives de l'Yon, n°75 Le Champ-Saint-Père, n°131 Marans ;

• 5 concertations et procédures sont en cours : n°80 Le Champ-Saint-Père, n°92 Luçon/Saint-Gemmes-la-Plaine, n°108 Le Langon, n°115 Les Velluire-en-Vendée et n°122 L'Ile-d'Elle.

Les principales étapes du chantier :

- Décembre 2019 : livraison du bâtiment technique de Luçon
- 6 janvier 2020 : fermeture de la ligne
- Octobre 2020 : achèvement du passage souterrain et mise aux normes PMR en gare de Luçon
- Décembre 2020 : fin des travaux de voie
- Avril 2021 : fin des installations de signalisation
- Avril-mai 2021 : essais ferroviaires
- 29 mai 2021 : réouverture de la ligne